

**Procès-verbal du Conseil Municipal du
Lundi 8 avril 2024**

 ANDÉ	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le deux avril deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur MOGLIA, Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Étaient présents : MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN, SIAUSSAT. Mmes BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.</p> <p>Absents excusés : Mme JACOB</p>
--	--

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 1 / Présents : 14 / Pouvoirs : 0 / Votants : 14

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00.
Madame Barbara LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Numéro	Objet	Rapporteur
2024/06	Compte Administratif 2023	M. Morenne Mme Plazanet
2024/07	Compte de gestion 2023	M. Morenne M. Moglia
2024/08	Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2023	M. Morenne M. Moglia
2024/09	Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024	M. Morenne M. Moglia
2024/10	Budget primitif 2024	M. Morenne M. Moglia
2024/11	Subventions associations communales 2024	M. Morenne M. Moglia
2024/12	Subventions diverses 2024	M. Morenne M. Moglia

Objet : 2024/06 - Vote du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Le Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. MOGLIA, Maire, après s'être fait présenter, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		Resultat 2023	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses d'Investissement	Recettes de Fonctionnement
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	34 511,67			137 827,55		
Opérations de l'exercice.....	190 027,17	181 324,46	853 508,09	892 490,52	-8 702,71	38 982,43
TOTAUX	224 538,84	181 324,46	853 508,09	1 030 318,07	-8 702,71	38 982,43
Résultats de clôture.....		-43 214,38	0,00	176 809,98	30 279,72	
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	224 538,84	181 324,46	0,00			
RESULTATS DEFINITIFS..(1068)	-43 214,38			133 595,60		
				R002		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des modifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif à l'unanimité.

13 votes Pour (13 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Objet : 2024/07 - Compte de Gestion 2023.

Monsieur le Maire fait part du compte de gestion 2023 établi par la Trésorerie des Andelys, dont les montants sont identiques au compte administratif communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion.

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2024/08 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2023

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+38 982,43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 137 827,55 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 176 809,98 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (Déficit/Excédent de financement)	- 8 702,71 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	€ €
Besoin de financement = F = D + E	43 214,38 €
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	43 214,38 €
EXCEDENT REPORTE R 002	133 595,60 €

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2023, à l'unanimité.

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2024/09 – Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 soit :

Taxe d'habitation - TH	12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39,79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	57,52%

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux de l'année 2023, pour l'année 2024 (14 Voix POUR).

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2024/10 – Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur Miguel MORENNE, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2024 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Budget 2024
<i>Recettes</i>	013	Atténuation de charges	4 000.00 €
	042	Opération d'ordre	€
	70	Produits des services	164 100.00 €
	73	Impôts et taxes	638 103.00 €
	74	Dotations et participations	40 167.00 €
	75	Autres produits gestion courante	18 050.00 €
	76	Produits financiers	€
	77	Produits exceptionnels	€
	78	Reprises provisions ou amortissements.	€
	002	<i>Excédent reporté</i>	<i>133 595.60 €</i>
<i>Total recettes</i>			<i>998 015.60 €</i>
<i>Dépenses</i>	011	Charges à caractère général	411 297.63 €
	012	Charges de personnel	354 300.00 €
	014	Atténuation de produits	109 900.00 €
	042	Transfert entre section	7 621.30 €
	65	Autres charges gestion courante	97 844.00 €
	66	Charges financières	15 110.00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
	68	Dotations aux provisions semi budgétaires	942.67 €
	23	Virement à la section d'investissement	€
<i>Total dépenses</i>			<i>998 015.60 €</i>

Investissement	Chapitre	Nom	Budget 2024
<i>Recettes</i>	001	Excédent Investissement reporté	€
	040	Opération d'ordre	7 621.30 €
	10	Dotations fonds divers, réserves	58 814.38 €
	13	Subventions d'investissements	93 224.22 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	156 214.48 €
	021	Immobilisations Corporelles	€
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	€
	Total recettes		
<i>Dépenses</i>	001	Déficit reporté	43 214.38 €
	040	Opération d'ordre	€
	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	€
	16	Remboursement d'emprunts	57 013.00 €
	204	Subventions équipements SIEGE	5 400.00 €
	20	Immobilisation Incorporelles	6 000.00 €
	21	Opérations d'équipement	204 247.00 €
	Total dépenses		

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2024, ci-dessus.

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2024/11 – Vote des subventions : Associations Communales, Année 2024.

Monsieur Miguel MORENNE propose au Conseil Municipal un montant global de 12 140 € pour l'ensemble des subventions pour les associations communales, par la Commune d'Andé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Définir le montant global pour les subventions des associations communales, à **12 140 €**.
- De répartir les sommes dans le tableau ci-dessous :

Subventions de fonctionnement Associations Communales	12 140 €
Club des Aînés (en attente d'un nouveau bureau)	0 €
Anciens Combattants	470 €
Andéenne	3 000 €
Société de chasse	370 €
Comité des Fêtes	6 000 €
Notre Dame d'Andé	500 €
Coopérative scolaire	700 €
Classe découverte Coopérative Scolaire	1 100 €
Association Chenilles	0 €

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations communales, tel que présenté dans le tableau.

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2024/12 – Vote des subventions diverses.

Monsieur Miguel MORENNE propose au Conseil Municipal un montant global de **2 250 €** pour l'ensemble des subventions diverses allouées, par la Commune, à des organismes extérieurs.

VOTE : Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir le montant global pour les subventions diverses à **2 250 €**. La répartition sera décidée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

14 votes Pour (14 présents), 0 vote contre, 0 abstentions



Questions diverses :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que deux réunions ont eu lieu avec les services de la Préfecture, dans le cadre d'une refonte du Plan de Préventions de Risques d'Inondations (PPRI).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous doit avoir lieu mercredi avec un notaire, au sujet d'un leg pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Publication de la liste des délibérations sur le site de la Mairie d'Andé,
et affichage en mairie le Vendredi 12 avril 2024.

Approbation du PV à la séance de Conseil du Lundi 13 mai 2024.

Publication du PV sur le site de la Mairie d'Andé, le Mardi 14 mai 2024.

**La secrétaire de Séance,
Barbara LEPAGE**



**Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA**

